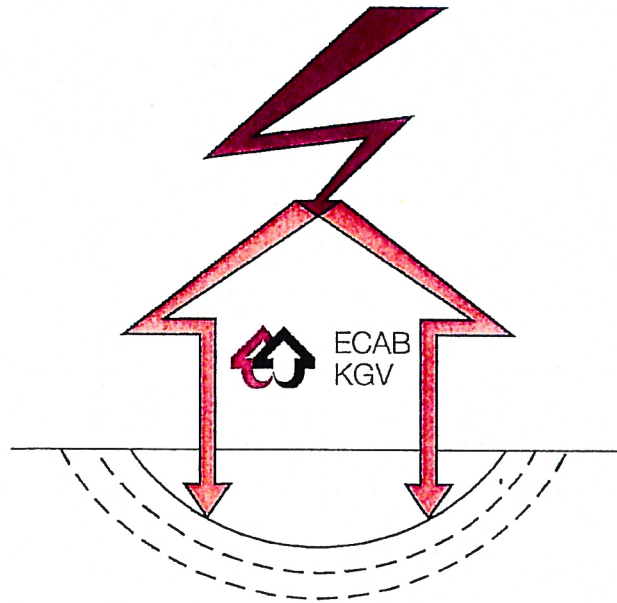




ECAB
KGV

ÉTABLISSEMENT CANTONAL D'ASSURANCE DES BATIMENTS, FRIBOURG

ATTESTATION



Nous attestons que

MONSIEUR

a participé au cours de formation de base (3 jours) pour installateurs de paratonnerres en 2016 et a réussi l'examen. Cette formation, dispensée par l'Etablissement cantonale d'assurance des bâtiments de Fribourg, est basée sur les principes CES SNR 464022 et SNR 464113. Ces derniers représentent l'état actuel de la technique.

Le détenteur de cette attestation peut obtenir une autorisation pour l'installation de paratonnerres dans les cantons de Fribourg, Jura, Neuchâtel et Vaud.

Établissement cantonal d'assurance des bâtiments, Fribourg

Le Directeur :

Jean-Claude Cornu

L'Inspecteur cantonal
des installations électriques :

Michel Jolliet

Fribourg, le 28 avril 2016